

**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 3 – Action internationale (CR 2020-903)**

**Fonctionnement**

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 04 – Actions interrégionales, européennes et internationales

044 – Aide publique au développement

HP 044-015 - Solidarité internationale

**Amendement :**

**Dans le programme « Solidarité internationale », est créée une ligne « Aide aux Chantiers internationaux de jeunesse » dotée, au BP 2021, de 0,1 M€ en AE et de 0,1 M€ en CP.**

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**“UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES JEUNES”:**

**SOUTENIR LES CHANTIERS INTERNATIONAUX DE JEUNESSE POUR DÉVELOPPER L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ**

Dans la perspective d'une politique internationale tournée à la fois vers les valeurs de partage, de solidarité et vers l'objectif de développement de la citoyenneté mondiale, notamment chez les jeunes, la Région Ile-de-France pourrait s'engager dans un soutien renforcé aux initiatives de chantiers internationaux de jeunesse.

Ce type de chantiers, qui consistent en la réalisation d'un travail volontaire en collectivité pour une durée de plusieurs semaines, revêtent une forte utilité collective pour les territoires et les populations locales, sur des thématiques aussi variées que la rénovation ou la reconstruction, la protection de l'environnement et de la biodiversité ou l'agriculture durable - autant de problématiques majeures alors que de nombreux pays pauvres subissent les effets du changement climatique.

Ces chantiers concernent également des projets dans des domaines aussi divers que l'éducation, l'aide aux personnes handicapées ou l'organisation d'événements culturels.

Ainsi la participation à ces projets d'utilité collective est l'occasion pour les jeunes de rencontrer, découvrir et partager des expériences contribuant à l'ouverture au monde et à l'esprit de partage.

Il est donc proposé ici que notre collectivité renforce son aide aux associations œuvrant en la matière, et se dote pour cela des moyens adéquats.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 3 – Action internationale (CR 2021-903)**

**Investissement**

Chapitre 900 – Services généraux

Sous-fonction 04 – Actions interrégionales, européennes et internationales

044 – Aide publique au développement

Programme HP 044-013- Solidarité internationale

Aide à la reconstruction

**Amendement :**

**L'action « Aide à la reconstruction » au BP 2021 est augmentée d'un montant de 0,2M€ supplémentaires en AP, et d'un montant de 0,15 M€ supplémentaire en CP.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries ».

**Exposé des motifs :**

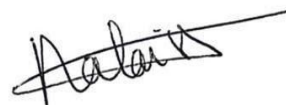
**POUR UNE POLITIQUE D'AIDE À LA RECONSTRUCTION PLUS ENGAGÉE ET RESPONSABLE**

Une action ambitieuse en matière de Solidarité internationale est indispensable pour traduire en actes les valeurs de solidarité, l'attachement aux biens publics mondiaux, aux droits de l'Homme et à l'égalité que notre collectivité devrait mettre au cœur de son projet politique. A l'heure où l'humanité est confrontée à des défis d'importance, rappelés de manière vive par la pandémie Covid-19, ces valeurs ne sauraient aujourd'hui être mises de côté en Ile-de-France. Ainsi, les désengagements financiers décidés depuis plusieurs années par l'exécutif régional portent un message politique négatif.

Dans le cadre de cette action de solidarité internationale de la Région, il est particulièrement souhaitable que la politique d'aide à la reconstruction soit menée de façon plus engagée et responsable. Les moyens proposés pour permettre le soutien de la Région à des actions de post-urgence dans les zones affectées par des catastrophes ou des conflits sont à l'évidence insuffisants.

Cet amendement vise donc à prévoir des moyens financiers plus conséquents pour y répondre.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 3 – Action internationale (CR 2020-903)**

**Investissement**

Chapitre 900 – Services généraux

Sous-fonction 04 – Actions interrégionales, européennes et internationales

044 – Aide publique au développement

Programme HP 044-013- Solidarité internationale

**Fonds d'intervention d'urgence**

**Amendement :**

**La dotation du « Fonds d'intervention d'urgence » proposée au BP 2021 est augmentée d'un montant de 0,15 M€ supplémentaires en AP, et d'un montant de 0,25 M€ supplémentaire en CP.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries ».

**Exposé des motifs :**

**POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE :**

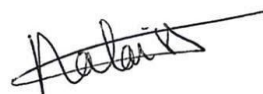
**UN FONDS D'URGENCE À LA HAUTEUR DE LA RÉGION LA PLUS RICHE D'EUROPE**

Une action ambitieuse en matière de Solidarité internationale est indispensable pour traduire en actes les valeurs de solidarité, l'attachement aux biens publics mondiaux, aux droits de l'être humain et à l'égalité que notre collectivité devrait mettre au cœur de son projet politique. A l'heure où l'humanité est confrontée à des défis d'importance, que la pandémie Covid-19 a rappelé de manière vive, ces valeurs ne sauraient aujourd'hui être mises de côté en Ile-de-France. Ainsi, les désengagements financiers décidés depuis cinq ans par l'exécutif régional portent un message politique négatif.

Dans le cadre de cette action de solidarité internationale de la Région, il est particulièrement souhaitable que le Fonds d'intervention d'urgence soit doté de façon plus engagée et responsable. Les moyens proposés pour permettre le soutien de la Région à des actions humanitaires, pour le secours aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits sont insuffisants. L'année écoulée en a été la preuve car la commission permanente a été placée en situation de mettre en concurrence des régions victimes de catastrophes faute de pouvoir aider l'ensemble des régions.

La résurgence de catastrophes naturelles, plus fréquentes et plus importantes, en particulier celles liées au changement climatique, doit inciter notre collectivité à davantage d'anticipation sur ce point. Cet amendement vise donc à prévoir des moyens financiers plus conséquents pour répondre à cette exigence.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

#### **Annexe 3 – Action internationale (CR 2020-903)**

##### **Fonctionnement**

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 04 – Actions interrégionales, européennes et internationales

048 – Autres actions internationales

Programme – Coopération décentralisée

#### **Amendement :**

**Sur le programme « Coopération décentralisée » le montant proposé au BP 2021 est augmenté de 0,30 M€ supplémentaires en AE et de 0,30 M€ en CP.**

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

#### **Exposé des motifs :**

#### **SOUTENIR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR PLUS DE SOLIDARITÉ**

En vertu de son attachement aux valeurs de partage et de solidarité, la Région Ile-de-France a par le passé su développer une politique de coopération décentralisée forte, afin de partager ses compétences avec des territoires en différents points du globe.

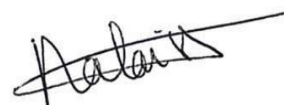
Ceci tant en matière de coopération institutionnelle que de coopération sur des projets destinés à répondre aux besoins des populations locales (par la mise en place de réseaux de bus par exemple), ou encore par une coopération « de société à société » en soutenant des acteurs franciliens, tels que les associations, dans leurs projets sur place (par exemple sur le commerce équitable).

Cependant depuis 2016 la Région n'a cessé de se désengager de ces politiques solidaires, au grand détriment des territoires et des populations qui en bénéficiaient. Il importe donc que la Région puisse revenir à ces actions de coopération dans des domaines aussi variés que le l'environnement, la culture, la santé, la formation et l'éducation.

Alors que l'engagement militaire de la France au Sahel se poursuit actuellement, il importe aussi de réfléchir avec les pays de cette région, notamment le Mali, aux modalités de projets de coopération solidaires et durables, réellement profitables aux populations locales, et à même de contribuer à la stabilisation économique, sociale et politique dont cette région a besoin. La Région Ile-de-France pourrait prendre part à cette action, en concertation notamment avec l'Alliance Sahel.

Elle doit pour cela se doter des moyens adéquats, c'est ce que propose cet amendement.

**Céline MALAÏSÉ**  
Présidente de groupe



**CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – dispositions relatives aux charges

**Annexe 3 – Action internationale (CR 2020-903)**

**Fonctionnement**

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 04 – Actions interrégionales, européennes et internationales

048 – Autres actions internationales

Rayonnement international

**Amendement :**

**Dans le programme Rayonnement international au BP 2021, est créée une action « Mesures en faveur de la culture de Paix », dotée d'un montant de 0,50 M€ en AE et de 0,50 M€ en CP.**

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**FAVORISER LA CULTURE DE PAIX**

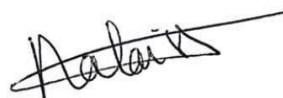
La promotion de la culture de paix ne saurait être, dans le contexte international actuel, un enjeu que notre collectivité se permette d'ignorer.

Il est en effet indispensable de porter haut et fort la parole et les actions menées en ce domaine par de nombreuses associations, qui sont totalement complémentaires de celles menées en matière de droits de l'homme, d'égalité femme-homme, de lutte contre les inégalités et pour le respect de l'environnement, pour lesquelles la Région doit renforcer son soutien.

Un soutien de notre collectivité à ces actions, outre qu'il renforcerait la participation citoyenne et associative en Ile-de-France, constituerait un facteur de rayonnement international de notre Région, auquel l'exécutif dit être attaché.

Il importe par conséquent d'engager un effort constant en ce domaine. Cet amendement vise ainsi à prévoir les moyens financiers adéquats pour y répondre.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



## CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – dispositions relatives aux charges

#### **Annexe 3 – Action internationale (CR 2020-903)**

##### **Investissement**

Chapitre 900 – Services généraux

Sous-fonction 04 – Actions interrégionales, européennes et internationales

048 – Autres actions internationales

Programme – Coopération décentralisée

**Action « Coopération décentralisée »**

#### **Amendement :**

**Sur l'action « Coopération décentralisée » le montant proposé au BP 2021 est augmenté de 1,9 M€ supplémentaires en AP et de 0,85 M€ en CP.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries ».

#### **Exposé des motifs :**

#### **RENOUER AVEC UNE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SOLIDAIRE**

En vertu de son attachement aux valeurs de partage et de solidarité, la Région Ile-de-France a par le passé su développer une politique de coopération décentralisée forte, afin de partager ses compétences avec des territoires en différents points du globe.

Ceci tant en matière de coopération institutionnelle que de coopération sur des projets destinés à répondre aux besoins des populations locales (par la mise en place de réseaux de bus par exemple), ou encore par une coopération « de société à société » en soutenant des acteurs franciliens, tels que les associations, dans leurs projets sur place (par exemple sur le commerce équitable).

Cependant depuis 2016 la Région n'a cessé de se désengager de ces politiques solidaires, au grand détriment des territoires et des populations qui en bénéficiaient.

Il importe donc que la Région puisse revenir à ces actions de coopération dans des domaines aussi variés que le l'environnement, la culture, la santé, la formation et l'éducation.

Alors que la France est engagée militairement au Sahel et que cette région a besoin de stabilisation politique, il importe aussi de réfléchir avec les pays de cette région aux modalités de projets de coopération solidaires et durables, réellement profitables aux populations locales, et à même de contribuer à la stabilisation économique, sociale et politique dont cette région a besoin. La Région Ile-de-France pourrait prendre part à cette action, en concertation notamment avec l'Alliance Sahel.

Elle doit pour cela se doter des moyens adéquats, c'est ce que propose cet amendement.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

